

DEUXIÈME MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

SUR LE PROJET

D'IMPLANTATION D'UN PORT MÉTHANIER À GROS-CACOUNA

SE RATTACHANT PRINCIPALEMENT AUX MODIFICATIONS
RÉCENTES APPORTÉES PAR LE PROMOTEUR
EN AOÛT ET SEPTEMBRE 2006

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR FRANÇOIS ROCHON

PRÉAMBULE

Lorsque j'ai appris, le 8 septembre dernier que les commissaires du BAPE demandaient au gouvernement une prolongation de délai pour analyser le projet de port méthanier à Gros-Cacouna, je croyais que l'unique raison qui aurait pu justifier une telle demande était fondée sur le nombre élevé de mémoires présentés à la Commission. En effet, quelques 93 mémoires ont été présentés. Les commissaires devaient déposer leur rapport au ministre le 8 septembre suite aux mémoires présentés en audiences publiques en juin dernier.

Quelle fût ma surprise de constater que les commissaires justifiaient plutôt leur décision sur le fait que le promoteur ait apporté d'importantes modifications techniques au projet et que les méthodes de conception se rattachant aux règles de construction ne sont plus maintenant les mêmes que celles présentées en audiences publiques en juin dernier.

En tant que professionnel oeuvrant dans les domaines municipal et du développement régional depuis 16 ans et possédant une formation universitaire en urbanisme et en environnement, je me suis posé de sérieuses questions sur cette façon de faire. C'est alors que j'ai consulté les règlements qui dictent la ligne de conduite des audiences publiques sur l'environnement. À moins que je fasse erreur, deux règlements sont ici concernés. D'une part, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (c. Q-2, r.9) et d'autre part, les Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques (c. Q-2, r.19).

Ces deux documents encadrant la procédure des audiences publiques ne prévoient aucune disposition qui permettent à un promoteur d'ajouter de nouvelles données qui viennent modifier de façon importante le projet présenté précédemment en audiences publiques. Si l'article 29 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques stipule que la commission peut entendre après ou au cours des interventions visées à l'article 27, toute personne, y compris l'initiateur et le requérant, pour rectifier des faits au dossier qui ont été soulevés durant l'audience, il faut bien reconnaître que la procédure actuellement utilisée n'est nullement prévue par le cadre législatif applicable. Et il faut bien comprendre qu'il s'agit bien de changements majeurs au projet et qui de surcroît, ne font pas suite à des commentaires soulevés durant l'audience.

Les méthodes de conception se rattachant à la construction seront modifiées et on déplace une cheminée de ventilation. De plus, on prévoit aménager trois bassins de rétention plutôt qu'un seul tel qu'envisagé au départ. C'est beaucoup plus qu'une simple rectification des faits !

Bref, j'en déduis qu'il s'agit d'une procédure douteuse. Peut-être ai-je tort mais j'aimerais qu'on m'explique.

Bien que le gouvernement ait accordé environ trois semaines au public pour la transmission de commentaires écrits suite à ces changements importants, il faut préciser qu'il n'est nullement question de redonner la parole au public via le processus régulier des audiences publiques. La première lacune liée par cette façon de procéder se traduira sûrement par une participation nettement réduite de la population et des organismes à cette étape-ci. Plusieurs individus ou organismes ne sont même pas informés que les audiences publiques sont prolongées ! Certes, les commissaires du BAPE n'obtiendront pas les commentaires de tous les organismes ou personnes

qui normalement auraient fait part de leur propos. Quel dommage pour être poli! La deuxième lacune réside au fait que chaque individu ou organisme est limité par sa propre analyse et ne peut être informé des diverses préoccupations provenant de d'autres intervenants. On vient ainsi de limiter dans une proportion potentiellement importante la rigueur et la validité des audiences publiques. De nombreuses questions ou un nombre important de commentaires ne pourront être adressés aux commissaires du BAPE par le simple fait que les individus ou les organismes ne savent pas ce que les autres personnes ou organisations en pensent. Quel dommage de saborder le processus des audiences publiques surtout à la toute fin de celui-ci! Car il faut bien comprendre qu'une question ou un commentaire soulevé publiquement au micro par une personne peut faire émerger une nouvelle question chez un autre individu et c'est toute cette dynamique dont nous sommes privés aujourd'hui. Pourtant, c'est justement cette dynamique qui fait la richesse des audiences publiques car elle permet une plus grande participation démocratique du grand public. La participation du public qui justement est censée d'être l'objectif principal des audiences publiques! Avec cette nouvelle prolongation de délai, on vient certainement d'écorcher la participation du grand public.

Il faut bien reconnaître que les valeurs guidant ou censées guider le BAPE sont effritées par une telle façon de faire. Que ce soit par le fait de permettre au promoteur d'apporter des changements importants à son projet après la deuxième phase des audiences publiques alors que ce n'est pas prévu par les règlements ou par le fait de n'accorder que trois semaines au public pour pouvoir déposer uniquement des observations écrites, on vient sérieusement réduire la portée des valeurs que sont l'équité, l'impartialité et la transparence!

De nombreux signaux peuvent laisser tout individu informé et averti sceptique devant toute cette soi disant transparence dont le BAPE et le gouvernement du Québec sont apparemment supposés de véhiculer. Il suffit de mentionner :

- ❑ La position favorable du Premier ministre au projet de port méthanier d'Énergie Cacouna ;
 - ❑ La position favorable des ministres des Finances et des Ressources naturelles et de la Faune au projet de port méthanier d'Énergie Cacouna ;
 - ❑ La destitution de M. Mulcair comme ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à moins de deux mois du début des audiences publiques et qui affiche publiquement une certaine réticence aux projets de ports méthaniers ;
 - ❑ La nomination d'un nouveau ministre au Développement durable, de l'Environnement et des Parcs beaucoup plus souple sur les projets de développement à saveur économique et qui précise qu'il «est favorable aux projets de ports méthaniers...tout en laissant le soin aux commissaires du BAPE de bien faire leur travail» ;
 - ❑ La position très inconfortable des commissaires du BAPE qui sont rémunérés par l'État (et donc par le public) devant les nombreux appuis des ministres du gouvernement et ce, malgré qu'ils doivent se soumettre à un code d'éthique et de déontologie ;
 - ❑ La récente autorisation accordée au promoteur pour lui permettre d'apporter des corrections importantes à son projet alors que la deuxième phase des audiences publiques est terminée et qu'aucune disposition ne prévoit le recours à une telle procédure dans le code de conduite des audiences publiques.
- ❑ Et j'en passe...pour ne pas froisser quiconque...

Les gens qui me connaissent savent que j'ai toujours véhiculé une certaine naïveté ou plutôt une certaine confiance aveugle envers la classe politique et la société en général. J'ai toujours été sceptique face aux personnes qui véhiculent des messages du type «c'est l'argent qui mène tout», «les politiciens sont tous pareils, ils sont menteurs et corrompus». Non, moi, j'étais du genre à faire confiance et à croire que du bon monde, il y en a partout, peu importe qu'on soit politicien ou non. Et bien, je suis maintenant désabusé et méfiant. Jamais, mon degré de confiance envers le gouvernement, envers le ministère de l'Environnement et même envers le BAPE n'aura été si bas !

Je crois qu'un vrai bon journaliste pourrait certainement faire un excellent travail en «brassant» tous les dessous de toute l'œuvre du terminal méthanier de Cacouna.

1) INSTALLATIONS MARITIMES

1.1 CONCEPT RÉVISÉ

Avec sa nouvelle proposition déposée en août, le promoteur projette d'effectuer des travaux maritimes pendant 24 heures par jour alors qu'ils s'établissaient à 16 heures auparavant. Étrange d'arriver à cette conclusion après toutes les phases des audiences publiques !!! La très grande partie de la population de Cacouna n'est pas au courant de cette modification et elle est considérable. Et le fait que le gouvernement et le BAPE n'aient pas prévu de mécanismes pour entendre publiquement les individus et les organismes pour se prononcer sur les modifications de dernière minute du promoteur n'aident en rien la confiance du public.

Belle transparence n'est-ce-pas ! On vous annonce qu'on travaillera pendant 16 heures par jour puis une fois cette information divulguée au grand public, on la change pour l'augmenter à 24 heures par jour, une augmentation de 150% !!! Non mais c'est rire des gens et il s'agit d'un manque flagrant de respect !

J'espère que les commissaires et le ministre auront au moins le respect de lire et de relire les différents mémoires qui portent sur la question du bruit et des impacts sur la santé humaine. Je pense notamment au mémoire déposé, si je ne m'abuse, par le Centre hospitalier régional du Grand-Portage.

1.2 GESTION DES MATÉRIAUX EXCAVÉS

Curieusement, le promoteur envisageaient trois options pour la gestion des matériaux excavés au mois d'août 2006 alors que le complément d'informations transmis par Cacouna Energy en prévoit cinq ! Les données changent de semaine en semaine. L'option «immersion dans le bassin ouest» n'était pas envisagée en août dernier !

L'option retenue qui consiste à réutiliser les matériaux dans le port actuel de Gros-Cacouna entraînera des impacts importants au niveau de la qualité du paysage. Est-ce-que les

commissaires et le ministre en sont conscients et a-t-on mesurer l'ampleur de ces impacts supplémentaires ??? Je demande donc que toute la question de l'impact sur le paysage, impact déjà très considérable par le projet originel, soit hautement analysée avant et après les modifications apportées.

Le promoteur spécifie que l'option retenue s'est fait sur la base de critères de faisabilité technique eu degré d'impacts appréhendés sur l'environnement. Vraisemblablement, la question du paysage n'a pas été étudiée par le promoteur et pourtant, un nouvel amoncellement de matériaux excavés sera visible et on en fait pas mention !

Dans mon premier mémoire déposé en juin dernier, j'ai fait plusieurs recommandations et commentaires en matière du paysage. Est-ce-que les commissaires et le ministre en ont pris connaissance et ont-ils mis en application mes suggestions ???

Par ailleurs, la carte apparaissant à la figure 2 ne dispose pas d'échelle et de légende. Il me semble que c'est une information minimale à fournir sur une carte pour bien permettre aux gens de se retrouver !!!

2) CHEMINÉE DE VENTILATION

À la page 7-93 de l'étude d'impact où on énumère toutes les installations prévues sur le site, il n'est aucunement question d'une cheminée de ventilation d'une hauteur de 42 mètres ! J'ai feuilleté rapidement l'étude d'impact et je n'ai pas vu cette installation mentionnée. Il n'est aucunement mention d'une cheminée de 60 mètres comme le prétend le promoteur à la page 19 de son document déposé en août 2006 !

Je trouve très étrange que le promoteur arrive aujourd'hui avec cette installation quand même impressionnante compte-tenu de sa hauteur.

Il se peut très bien que les promoteurs aient commis cet oubli. Après tout, on leur a appris que Cacouna possédait un site archéologique et constituait un site patrimonial en juin 2005 lors de la rencontre publique d'information !

Il n'y a personne d'infaillible. Un incident ou un accident malheureux pourrait donc très bien arriver en raison d'une erreur ou d'une distraction humaine...C'est très vite arrivé, le savez-vous ???

3) BASSINS DE RÉTENTION

Au lieu de prévoir un seul bassin de rétention en cas de déversement de GNL, le promoteur aménagent plutôt plusieurs petits bassins spécifiques aux installations. Nous ne savons pas exactement le nombre de bassins et surtout leur superficie bien qu'on connaisse leur volume (mètres cubes) .

À quelques reprises, on y mentionne que les dimensions des réservoirs de rétention seront conformes aux normes ou mêmes supérieures à celles-ci. Je tiens à préciser que les normes établies par plusieurs ministères ne sont pas toujours un gage de sécurité pour les populations environnantes ou de protection adéquate pour l'environnement.

4) AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS DU SITE

À la page 8 du document déposé en août, on peut comprendre que des installations et des bâtiments sur le site sont déplacés par rapport à la version initiale du projet. Peut-on avoir une idée précise des installations déplacées et quel sera l'impact notamment sur l'aspect visuel ? Pourquoi le public ne peut-il pas se questionner et se prononcer publiquement et oralement (à l'aide d'un microphone) sur ces changements pour bien évaluer les impacts engendrés par de tels changements. Les outils cartographiques fournis par le promoteur sont nettement inadéquats pour vraiment juger avec précision de l'ensemble des impacts. À titre d'exemple, l'ensemble du projet apparaissant à la figure 6 est présenté sur une feuille de type format «lettre» (81/2 X 11 pouces), ce qui fait en sorte que l'échelle approximative employée est 1 dans 7 725, ce qui est vraiment inapproprié, comme tout l'ensemble des outils cartographiques utilisés dans l'étude d'impact initiale tel que mentionné dans mon mémoire déposé en juin dernier !!! J'espère que les commissaires ne prendront pas une décision basée sur cette échelle !

On y précise aussi que certains aspects relatifs au niveau de l'aménagement paysager et de la plate-forme ne sont pas encore finaux. C'est très décevant de savoir que le public n'a eu droit qu'à une «partie de la tarte». Déjà, plusieurs anomalies avaient été soulevées dans l'étude d'impact initiale, alors, ça se poursuit de plus belle !

La conception du site ne semble pas être finale non plus... Je désire seulement mentionner que l'annonce du projet a été faite en septembre 2004 et le promoteur avait aussi sûrement étudié le site quelques temps auparavant. Il me semble que le promoteur a disposé de suffisamment de temps pour boucler son projet de façon définitive en juin 2006 lors des audiences publiques du BAPE !!!.

5) ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

À la page 12 du document déposé en août, le promoteur mentionne que les résultats obtenus de la modélisation respectent les critères du MDDEP. Encore une fois, je tiens à préciser que les normes de différents ministères ne sont pas toujours adéquates et qu'il y a lieu d'être plus sévère. On a qu'à se rappeler les incendies de BPC et de pneus à Saint-Basile et à Saint-Amable. Les normes en matière d'agriculture ont longtemps été inadéquates et le sont probablement encore aujourd'hui... Bref, une norme d'un ministère quelconque n'est pas toujours une référence. Inutile de rappeler certains événements malheureux !

À la page 12 du complément d'informations transmis en septembre dernier pour répondre probablement aux questions soulevés par les commissaires, on y mentionne à la section 4.2.3 «Environnement sonore» que «Le programme de suivi sur l'environnement sonore sera développé en détail à mesure que les plans de construction se précisent. Ce programme inclura une mise à jour de la modélisation et un programme de surveillance afin d'assurer la conformité quant aux normes et critères exigés par les autorités».

Tout d'abord, cette précision reprend intégralement le texte fourni en août par le promoteur. À la page 13 du document, en bas du tableau fournissant des nouvelles données sur le bruit, on y mentionne exactement la même chose ! On ne s'est pas forcé pour fournir de nouvelles précisions.

Je conclus que le tableau 2 de la page 13 du document déposé en août n'est déposé qu'à titre indicatif et préliminaire ! Ça ne fait vraiment pas sérieux de présenter de telles données et surtout, on ne peut pas prétendre que les promoteurs sont véritablement transparents. Les données sont imprécises et incomplètes, comment peut-on autoriser un projet sur de telles bases ? Qui nous garantit que les promoteurs respecteront les normes et respecteront les citoyens une fois le projet autorisé ? Ils ne sont pas capables de fournir des données finales, complètes, précises et vérifiables ! Autoriser ce projet est un très grand risque sur plusieurs niveaux.

Toujours en matière d'environnement sonore, je conseille aux commissaires de lire ou de relire les mémoires présentés notamment par M. Gilles Nadeau ou encore par le Centre hospitalier du Grand Portage. Et il ne faut surtout pas oublier que les promoteurs prévoyaient travailler pendant 16 heures par jour alors qu'aujourd'hui, ils prévoient travailler 24 heures par jour, six ou sept jours sur sept ! Y'a toujours bien des limites. Et tout ça n'a pas été présenté comme tel au grand public en juin dernier !

J'exige que les commissaires et le ministre obtiendront l'opinion écrite du Centre hospitalier du Grand Portage qui a déposé un mémoire percutant sur les risques en matière de santé notamment causés par le niveau du bruit, l'importance des travaux de construction et leur rythme et le stress. Le promoteur arrive avec une toute nouvelle donnée en matière du nombre d'heures de travail par jour et des nouveaux niveaux sonores, il s'avère fondamental que les commissaires et le ministres interrogent les autorités compétentes à ce sujet !

Sur le site Internet du BAPE, je n'ai pas vu de lettre adressée au Centre hospitalier du Grand-Portage. Ce serait véritablement une erreur et une bourde majeure de ne pas fouiller davantage toute cette question...

Et ça nuirait à l'intégrité et à la transparence des audiences publiques. Après tout, c'est la santé des gens dont il est question ici... Il ne s'agit que de faire son emploi de façon... professionnelle.

6) CONCLUSION

Je participais à un grand événement de ma corporation professionnelle dernièrement. De nombreux conférenciers dont M. Hubert Reeves, M. Claude Villeneuve, des professeurs de l'Université de Montréal, un représentant de la Sécurité Civile ainsi qu'une personne représentant le groupe Ouranos nous ont entretenu des changements climatiques.

Le niveau des eaux risque de s'élever selon des scénarios variant de un à sept mètres. Au Québec, il est probable que le niveau du fleuve augmente de deux à quatre mètres d'ici 2026 ! Est-ce-que les promoteurs ont réfléchi et planifié toutes leurs installations et infrastructures en conséquences ??? Est-ce-que les commissaires du BAPE ont analysé les changements climatiques sous cet angle ??? Parce qu'il faut analyser le projet comme source potentielle de gaz à effet de serre mais il faut aussi l'analyser sous cet angle...

Lors de l'événement, il a été mentionné de bien prendre le soin de planifier les infrastructures en bordure des plans d'eau et des cours d'eau... Le promoteur prévoit aménager des conduites à partir de l'extrémité nord de la jetée située à 425 mètres des installations portuaires actuelles. Il serait peut-être bon de questionner le promoteur là-dessus ! À quelle hauteur sont prévues ces

conduites et y-a t-il des risques pour qu'elles se retrouvent en permanence ou temporairement sous l'eau ?

Lors des grandes marées d'automne qui sont de plus en plus fortes soit dit en passant, est-ce-que ces conduites risquent d'être endommagées pour constituer un éventuel risque pour la sécurité des individus et des écosystèmes marins ?

J'ai l'impression que les dés sont déjà pipés d'avance et que la réponse des commissaires sera favorable au projet mais assortie de quelques ou de plusieurs conditions simplement pour ne pas aller à l'encontre des élus politiques qui sont en très grande majorité d'accord avec le projet. Cette réponse aurait aussi pour effet de bien paraître publiquement car on aura fait semblant de répondre aux questions et de rassurer la population et les organismes inquiets ! Si ça se passe sensiblement ainsi, les audiences publiques n'auront été qu'un écran de fumée, un gaspillage d'argent des contribuables, un gaspillage d'énergie...Il en va de même si le ministre accueille évidemment favorablement le projet.

Je dis PRUDENCE car de nombreuses questions sont toujours sans réponse ou ont été répondues évasivement ou de façon incomplètes ou purement hypothétiques et ce depuis le début de l'annonce du projet !

Par ailleurs, si le ministre devait donner son aval au projet, je suggère fortement qu'une fiducie soit installée pour que le promoteur verse annuellement un montant d'argent visant au démantèlement des installations.

À plusieurs reprises dans son étude d'impact, le promoteur s'en remet au respect des normes. Je tiens à souligner qu'il est préférable d'être plus sévère que les normes !

Je reviens sur la question des maisons sur la rue de la Grève. Notre maison est toujours à vendre. Aucun visiteur en huit mois, ce n'est pas normal ! Notre agente d'immeuble nous précisait qu'environ trois personnes sur quatre qui osaient lui téléphoner pour obtenir des précisions posaient dès le début des questions sur le port méthanier. Aucune visite en huit mois ! Vous avez la réponse ! Les promoteurs n'ont jamais abordé avec franchise la question des assurances qui risquent d'augmenter et ils n'ont jamais admis que les maisons situées à proximité risquent de perdre de la valeur ! Non seulement cela, ils m'ont même mentionné à la première séance des audiences publiques en mai dernier que les résidences situées à proximité risquent de perdre de la valeur ! Belle farce ! On aurait reçu beaucoup plus de visiteurs et notre maison serait probablement vendue aujourd'hui si tel serait le cas !.

Les promoteurs de Rabaska eux, admettent au moins que les primes d'assurances vont augmenter et que les maisons avoisinantes risquent de perdre de la valeur. Des sommes d'argent sont prévues être accordées aux propriétaires concernés. Je recommande si la réponse du ministre est favorable au projet que les commissaires et le ministre exigent la même contribution des promoteurs de Cacouna Energy envers les résidents situés à proximité. Rabaska prévoit aussi acheter ou louer les maisons situées à proximité du futur projet de Lévis (voir texte joint). Je recommande aussi que le ministre exige que les promoteurs Cacouna achètent les maisons situées à proximité et ce au double de la valeur marchande ou du moins, à proximité de cette échelle !

En passant, l'enveloppe financière de Rabaska offerte à la municipalité et aux citoyens est bien supérieure que celle des promoteurs de Cacouna. Le ministre et les commissaires devraient peut-être exiger la même offre et qu'un dédommagement soit prévu aux résidants situés à proximité.

L'enveloppe financière accordée par Énergie Cacouna à la municipalité et aux villes autour ne viendra pas compenser les dommages et les inconvénients causés aux résidants situés à proximité.. Ces résidants méritent le respect et s'ils désirent vendre leur maison au promoteur, ce dernier devrait être obligé d'accepter !. Pour nous, même si c'est humiliant, cette solution serait préférable à celle d'avoir notre maison à vendre pendant que les travaux de construction sont en cours ! Avoir à subir les coups de dynamite, avec une maison à vendre au deux tiers de sa valeur (oh oui, c'est ce que notre agente d'immeuble nous a dit), c'est loin d'être gai.

J'espère messieurs les commissaires et monsieur le ministre que vous réfléchirez à tout cela avant de prendre votre décision. J'espère aussi que vous prendrez en considération mes demandes si jamais la réponse se devait d'être favorable au projet.

N'oubliez pas de communiquer avec le Centre hospitalier du Grand-Portage pour connaître leur opinion sur les impacts d'exécuter des travaux maritimes pendant 24 heures par jour alors que l'étude d'impact initiale parlait de 16 heures par jour !. Il faut aussi leur parler du niveau du bruit.

Les retombées économiques d'un tel projet ne sont pas vraiment claires. Quatre mois après la tenue des audiences publiques en juin dernier, nous ne savons toujours pas si la région immédiate et Cacouna pourront espérer être alimentés au gaz nature. Ça na pas bougé d'un yota depuis juin. Aucune nouvelle là-dessus. Il faut bien comprendre que la région ne sera probablement pas alimentée en gaz naturel car le marché, la masse critique n'est pas là !.

Madame Denise Verreault, présidente directrice-générale des chantiers maritimes Verreault à Les Méchins mentionnait dernièrement que les retombées économiques des projets de terminaux méthaniers seront minimes et infimes et que l'on sacrifiera des milieux naturels d'une très grande valeur...Pensez-y ! Je vous suggère aussi de lire et de relire mon mémoire déposé en juin où je traite de la question des retombées économiques versus les coûts...

En terminant, je vous laisse sur une parole de ma conjointe que je considère désormais célèbre. C'est en recevant un des nombreux dépliants promotionnels et publicitaire de Cacouna Energy qu'elle a adressé cette réflexion. Ce dépliant se lisait comme suit :

«IL Y A PLUSIEURS FAÇONS D'ÊTRE TRANSPARENT». Le dépliant mentionnait toute les consultations publiques et les rencontres publiques que le promoteur avait organisées pour mousser son projet.

Voici le fruit de réflexion de ma conjointe :

«IL N'Y A PAS PLUSIEURS FAÇONS D'ÊTRE TRANSPARENT. IL N'Y EN A QU'UNE SEULE. IL SUFFIT D'ÊTRE HONNÊTE ET DE DIRE LA VÉRITÉ».

De nombreuses questions sont toujours sans réponse ou ont été répondues évasivement ou de façon incomplètes ou purement hypothétiques et ce depuis le début de l'annonce du projet !

MERCI !